

MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024 à 20h

Convocation du 24 avril 2024

Sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc MARTINI

Présents : M. Bernard WALTER 1^{er} Adjoint, Mme Isabelle LETT 2^{ème} Adjointe, M. Régis NANN, 3^{ème} Adjoint, M. Mathieu CAPON Conseiller délégué, M. Thomas DESAULLES Conseiller délégué, Mmes Nadine HANS, Sabrina BONNEFOY, Andrée BURGLIN, Aurélie MURA, MM. Philippe SCHINZING, Patrick FRANK, Joël EHLINGER, et Jérémie EYIGUNLU

Absents : Mme Christiane THEILLER Conseillère déléguée, Mmes Christine VERRIER, et M. Stéphane LUTTRINGER, excusés

1. MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION DU LOT N° 11

DEL-01-03-05-24

M. Mathieu CAPON, Président de l'Association périscolaire "Les Ecureuils" quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la commande publique ;
VU la délibération n° 2 du 21 mai 2021 approuvant le projet de construction d'un réfectoire pour la structure périscolaire "Les Ecureuils" avec restructuration des sanitaires et mise en accessibilité de l'entrée principale ;
VU la déclaration sans suite des deux consultations lancées en octobre 2022 et janvier 2023 ;
VU le projet modifié présenté par le Maître d'œuvre le Cabinet CEREBAT ;
VU la délibération n° 2 du 23 février 2024, approuvant le nouveau plan de financement de l'opération et autorisant M. le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne Alsace ;
VU l'avis d'appel à la concurrence publié le 5 février 2024 et fixant au 7 mars 2024 à 12h, la date limite de réception des offres ;
VU l'ouverture des plis qui s'est déroulée en mairie en présence du maître d'œuvre le 14 mars 2024 ;
VU la délibération du 5 Avril 2024 décidant d'attribuer les 16 lots du Marché et autorisant le Maire à les signer avec les entreprises retenues ;
CONSIDERANT que l'offre retenue par le Conseil Municipal pour le lot n° 11 (Carrelage-Faïence) a finalement été déclarée irrecevable et qu'une nouvelle consultation simplifiée a été relancée pour ce lot avec les entreprises ayant soumissionné initialement et dont les offres n'avaient pas été retenues ;
CONSIDERANT les deux offres déposées pour le lot n° 11 dans les délais impartis ;

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'attribuer le lot n° 11 (Carrelage-Faïence) du marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension du périscolaire à l'entreprise suivante :

MULTISOLS SARL - 116 Route de Rouffach - 68000 COLMAR

Montant de l'offre retenue : 7 782,92 € HT (9 339,50 € TTC)

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché ci-dessus avec l'entreprise retenue, ainsi que tout autre document relatif à cette procédure

21. DIVERS ET COMMUNICATIONS

Néant

Séance levée à 20h30
